AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0464
FR0010386334-FS0230

16 avril 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

KORIAN-MEDICA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 avril 2015, la société anonyme ACM Vie[1] (34 rue du Wacken, 67000 Strasbourg) a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 avril 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société KORIAN-MEDICA et détenir 3 756 878 actions KORIAN-MEDICA représentant autant de droits de vote, soit 4,75% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions KORIAN-MEDICA hors et sur le marché.

[1] Contrôlée par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.
[2] Sur la base d'un capital composé de 79 039 523 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.